

From: McKenzie, Jean-Philippe
Sent: 2022-09-02 13:39:53
To: Lépinay, Francine; Malenfant, Karl; Beaulieu, Marie-Ève
Cc: Marsolais, Denis; Leclerc, Dave; Tremblay, Guy
Subject: RE: Stratégie contractuelle intégrée_version 2 sept (002).pptx
Attachments: image001.png;

Pas de commentaires supplémentaires de mon côté. Bravo à tous, super travail d'équipe! Bon week-end!



Jean-Philippe McKenzie
Vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, par intérim
 333 boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec), G1K 8J6
 Téléphone : 418 528-4601
 Courriel : jean-philippe.mckenzie@saaq.gouv.qc.ca

De : Tremblay, Guy <guy.tremblay2@saaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 2 septembre 2022 13:27

À : Beaulieu, Marie-Ève <marie-eve.beaulieu3@saaq.gouv.qc.ca>; Lépinay, Francine
 <Francine.Lepinay@saaq.gouv.qc.ca>

Cc : Marsolais, Denis <denis.marsolais@saaq.gouv.qc.ca>; Malenfant, Karl <Karl.Malenfant@saaq.gouv.qc.ca>;
 Leclerc, Dave <Dave.Leclerc@saaq.gouv.qc.ca>; McKenzie, Jean-Philippe <Jean-Philippe.McKenzie@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Stratégie contractuelle intégrée_version 2 sept (002).pptx

Salut à tous,

Je suis d'accord avec les précisions et particulièrement le commentaire de Marie-Ève : si dans une rencontre du conseil le CA s'est commis, il faut l'avoir dans la petite poche (du veston, pantalon ou autre...).

Pour le tableau des options, mon optique est à la même place :

Option 1= 3 avantages identifiés, 1 inconvénient et 1 risque. Opt 2 = 5 avantages identifiés, 3 inconvénients et 5 risques... selon le poids de chaque élément, vite de même l'opt 1 est la plus viable.

Je vous lève mon chapeau collègues pour le travail abattu!

Guy Tremblay

Vice-Président

Vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules

Société de l'assurance automobile du Québec

333, boulevard Jean-Lesage (E-4-1)

Québec (Québec) G1K 8J6

Téléphone: 418 528-3800 | Télécopieur : 418 644-5855

Guy.Tremblay2@saaq.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles.

Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné,
veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.

Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire

De : Beaulieu, Marie-Ève <marie-eve.beaulieu3@saaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 2 septembre 2022 13:14

À : Lépinay, Francine <Francine.Lepinay@saaq.gouv.qc.ca>

Cc : Marsolais, Denis <denis.marsolais@saaq.gouv.qc.ca>; Malenfant, Karl <Karl.Malenfant@saaq.gouv.qc.ca>;
Leclerc, Dave <Dave.Leclerc@saaq.gouv.qc.ca>; Tremblay, Guy <guy.tremblay2@saaq.gouv.qc.ca>; McKenzie,
Jean-Philippe <Jean-Philippe.McKenzie@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : Stratégie contractuelle intégrée_version 2 sept (002).pptx

Bonjour,

Voici quelques commentaires et suggestions.

Marie-Eve

STRATÉGIES CONTRACTUELLES ANALYSÉES

À ce stade du chantier CASA, la Société se doit de sélectionner le meilleur véhicule contractuel afin d'avoir les ressources nécessaires pour compléter les travaux, tout en tenant compte de l'état d'avancement, de la complexité, de l'ampleur et de la durée restante de ceux-ci afin de bien les mener à terme.

Deux options ont été analysées pour permettre la couverture des besoins des prochaines années:

- La première permet de couvrir l'ensemble des besoins anticipés (Programme d'indemnisation et activités de récurrence) jusqu'en 2027 en faisant un avenant au contrat actuel;
- La seconde permet de répondre aux besoins d'affaires en temps opportun, via différents véhicules contractuels.

Option 1 (Remise des disponibilités contractuelles - Couverture de l'ensemble des besoins d'affaires)	Date prévue de la signature	Montant	Véhicule contractuel
Utilisation du véhicule contractuel tel que signé en 2017	Automne 2022	222 M\$ (voir annexe ...)	Avenant global au contrat actuel

Option 2 (Couverture de l'ensemble des besoins d'affaires au moment opportun)		Date prévue de la signature	Montant estimé	Véhicule contractuel
1	- Équipe support à la solution (janvier 2023 à décembre 2023) - Remise de disponibilité contractuelle pour Facture jumelée	30 septembre 2022	45 M\$	Avenant au contrat actuel Augmentation prévue < 10% - la publication sur le SÉAO* sera à la conclusion du contrat
2	Droits de licences d'utilisation SAP (janvier 2023 à décembre 2025)	Décembre 2022	25 M\$	Gré à gré avec SAP (13 par. 2 – droit exclusif-Licence)
Choix possibles pour le 3^e besoin				
3	Évolution de la solution et développement de nouvelle fonctionnalité : - Programme d'indemnisation (L3) - Banque d'heure pour expertise SAP (plan d'investissement 2023)	Avril 2023	55 M\$ à 65 M\$	Option à définir - Avenant au contrat actuel - Gré à gré avec LGS/IBM (13.4– BMÉ1) ait pas l'intérêt du public avec publication d'un avis d'intention)
3	Évolution de la solution et développement de nouvelle fonctionnalité : Banque d'heure pour expertise SAP (plan d'investissement 2023)	Avril 2023	10 M\$	Option à définir - Avenant au contrat actuel > 10% - Gré à gré avec LGS/IBM (13.4– ne servirait pas l'intérêt du public avec publication d'un avis d'intention)
3	Évolution de la solution et développement de nouvelle fonctionnalité : Programme d'indemnisation (L3)	Avril 2025	148 M\$ à 158 M\$ Étude comparative des coûts de réalisation du programme d'indemnisation a été effectuée à l'annexe 1.	Appel d'offres public
4	Support à l'exploitation de la solution après 2023	Décembre 2023	20 M\$ à 25 M\$ par année	Options à définir - Appel d'offre public - Avenant au contrat actuel > 10% - Gré à gré avec LGS/IBM (13.4– ne servirait pas l'intérêt du public avec publication d'un avis d'intention)
5	Mise à niveau des infrastructures et applicatifs	Hiver 2024	15 M\$ à 30 M\$	
6	Banque d'heure pour expertise SAP (Plan d'investissement 2024-2025)	Hiver 2024	20 M\$	

Besoins 2023

Partie 1 en 2023 et partie 2 en 2025

* SÉAO: Système électronique d'appel d'offres pour le gouvernement du Québec

Diapositive 1

BMÈ1 Pour l'ensemble de cette diapo, je retirerais les références aux articles de loi à savoir si l'on choisira 13 (2) ou 13 (4) sachant que les risques juridiques diffèrent en fonction de l'option retenue. On peut seulement parler de gré à gré.

Beaulieu, Marie-Ève; 2022-09-02

STRATÉGIES CONTRACTUELLES ANALYSÉES

Peu importe l'option choisie, la **Société doit rendre public via le SÉAO**:

- Les contrats de gré à gré de 25 K \$ et plus
- Les avenants de plus de 10 % (délai de publication de 60 jours)
- Le montant final à la conclusion (fin) d'un contrat
- Les appels d'offres publics

Option	Option 1	Option 2
Avantages	• Respect des obligations prévues au contrat initial • Répond à la demande initiale du CA de maintenir l'expertise et les ressources en place sans délai pour la poursuite des travaux BMÈ3 • Économie due au maintien des taux initialement prévus au contrat + indexation	• BMÈ2 es obligations prévues au contrat initial • Maintien de l'expertise et des ressources en place et aucun délai pour la poursuite des travaux pour 2023 • Économie due au maintien des taux initialement prévus au contrat + indexation pour 2023 • Stratégie contractuelle selon les besoins en temps opportun et en fonction de la performance de la livraison de la L2 • Tant que l'avenant est inférieur à 10%, la publication au SEAO s'effectue après la fin du contrat
Inconvénients	• Publication au SÉAO dans les 60 jours de la signature de l'avenant, avant la livraison de la L2 ou pendant la période de rodage	• Perte des garanties prévues au contrat actuel en fonction des options contractuelles retenues • En fonction des options contractuelles retenues et dans un contexte de rareté des ressources, perte de l'expertise de l'Alliance car celle-ci n'aura pas d'intérêt à conserver les ressources les plus expérimentées dans ces conditions • Effort important des équipes pour la préparation des différentes stratégies contractuelles
Risques	• Médiatique et politique -> Risque élevé : augmentation de près de 50 % du contrat BMÈ4	• Médiatique -> Risque faible à la suite de chacune des opérations contractuelles • Contractuel -> Risque de contestation des fournisseurs et plainte à l'Autorité des marchés publics (AMP) si l'on choisi de contracter via un gré à gré (13.4) lors de la publication de l'avis d'intention. L'étude sérieuse et documentée mitige le risque que l'AMP nous oblige à aller en appel d'offre public. • Affaires -> Délai dû à un changement de fournisseur ou des ressources pour la montée en compétences et l'appropriation de la solution • Juridique -> En cas de litige, la responsabilité sera plus difficile à établir considérant que le besoin sera répondu par plus d'un contractant • Financier -> Augmentation importante des coûts

Diapositive 2

BMÈ2 J'ajouterais " permet une plus grande latitude suivant l'évolution du dossier".

Beaulieu, Marie-Ève; 2022-09-02

BMÈ3 Veronique vérifie si cette information a été consignée dans un PV. Dans l'affirmative, y référer et dans la négative, je retirerais de la présentation et en ferais référence verbalement lors de la présentation.

Beaulieu, Marie-Ève; 2022-09-02

BMÈ4 La mention de l'augmentation de 50% du K pourrait être dite verbalement car ici il n'y a pas de nunace alors que l'on sait que les besoins ont évolué.

Beaulieu, Marie-Ève; 2022-09-02